

Le P'tit Hipsemer

Les Brèves d'Hipsheim

Ensemble, continuons pour l'Avenir d'Hipsheim

Mot du maire

N° 37 • Septembre 2024



Mes chers Hipseimoises, Hipseimois,

Lors des élections européennes, une partie des électeurs a exprimé sa colère, son incompréhension et son mécontentement.

La conséquence

immédiate en fut la dissolution de l'Assemblée nationale, déclenchée par le Président de la République.

Les élections législatives, organisées rapidement – dans la précipitation – avec un record de votants depuis les législatives de 1997, ont conduit à une nouvelle répartition des forces politiques à l'Assemblée Nationale et surtout à aucune majorité absolue.

D'ici quelques jours ou quelques semaines, c'est une nouvelle page de notre vie démocratique qui va s'écrire, une cohabitation, avec certainement des turbulences, des changements et beaucoup d'incertitudes !

Elle arrive enfin !

La boulangerie **PETRY** est bientôt terminée et c'est bien ce mois-ci qu'elle va ouvrir ses portes, je vous invite donc fortement à y aller, et découvrir les produits proposés et ceci afin de pérenniser le commerce dans notre village.

Un nouveau projet que nous avons promis pour nos aînés va voir le jour dès ce début du mois de septembre à savoir l'ouverture des **cours de yoga** le jeudi

soir, par une prof qualifiée, projet semi privé et semi communal.

Une 3^{ème} tranche de mise en place de **led pour l'éclairage public** est prévue aussi en septembre, les rues des Alisiers, Scheer, Cerf, impasse du Four et rue des Prés.

Les travaux du gros **projet du périscolaire** situé à la Dîmière vont débiter, avec 14 places de parking, Des travaux courants ont continué durant tout l'été, (peintures et mise aux normes dans nos écoles), cimetière, plantations et coupes.

Le label "**Villes et Villages fleuris**" récompense l'engagement de la Commune non seulement en matière d'espaces verts et de fleurissement, mais également dans le domaine du développement durable.

Il témoigne de la démarche communale de valorisation de ses espaces publics, de la qualité des espaces publics (patrimoine, voirie, propreté, ...), de la qualité du patrimoine végétal, de la cohérence des aménagements paysagers et leur gestion, du respect des ressources naturelles (eau en particulier) et de la biodiversité et de la qualité de vie dans le village.

Au-delà de la fierté ressentie par l'obtention du Label, cette distinction représente une reconnaissance pour tous les habitants qui contribuent également à l'embellissement du village et au bien vivre ensemble.

Le maintien de la commune dans un état constant de propreté, est une nécessité et c'est l'affaire de tous.

Nous vous invitons à participer à l'effort collectif d'entretien en désherbant votre partie de trottoir (obligation prévue dans le règlement sanitaire départemental).

L'été finit et laisse place aux choses sérieuses.

Je souhaite à tous les écoliers, enseignants une bonne rentrée scolaire ainsi qu'aux parents d'élèves. Les services municipaux sont prêts à vous accueillir.

Je remercie très chaleureusement nos agents municipaux pour leur réel engagement dans leur fonction au quotidien, afin de rendre le meilleur service public tout au long de l'année. Je salue aussi l'implication des adjoints et des conseillers municipaux qui consacrent beaucoup de leur temps et de leur énergie à la réflexion, à la conception et au suivi des projets. Tout le monde sera sur le pont pour que notre village garde de belles perspectives d'évolution.

Notre village est reconnu comme attractif et reçoit régulièrement des compliments pour sa beauté, sa propreté, et la bonne impression qu'il laisse quand on le traverse.

Nous avons la chance d'accompagner une belle dynamique autour de notre village et nous mettrons à nouveau ensemble toutes nos compétences pour que Hipsheim reste un village d'avenir. Avec toute mon amitié,

**Votre maire
Philippe Rome**

Mairie d'Hipsheim

12, rue Saint Ludan • 67150 HIPSHEIM

Tél : 03 88 64 17 45

E-mail : accueil@mairiehipsheim.fr

Site : www.hipsheim.fr

facebook.com/commune.hipsheim

Accueil du public en mairie

Lundi • 14h00 - 18h00

Mardi & Jeudi • 9h00 - 12h00 • 14h00 - 16h00

Vendredi • 9h00 - 12h00

Maire & adjoints sur RDV



En perpétuel mouvement...

Le conseil municipal des jeunes 2023-2025 continue sur sa lancée depuis son élection.

Le 6 avril dernier, sous un soleil radieux, nos jeunes ont accueilli le CMJ du village d'Osthouse pour une rencontre footballistique ainsi qu'une visite guidée du verger communal. L'ambiance était chaleureuse et conviviale autour d'un bon repas en commun.

Le 2 juin 2024, le CMJ a organisé une petite matinée de jeux de société pour les papys et mamies, agrémentée d'un "Kaffe Kuchen". Un petit parcours dans le village avec des énigmes a également été très apprécié par nos aînés.

Durant les vacances de la Toussaint, un tournoi de LEGO sera organisé dans la salle de l'étang de pêche, pour tous les fans du petit bonhomme jaune. Une belle récompense attend le vainqueur.

Enfin, d'ici quelques semaines, les membres du CMJ iront passer une journée dans la capitale afin de visiter l'Assemblée nationale et le Sénat, avec la collaboration du député Charles Sitzenstuhl et de la sénatrice Laurence Muller-Bronn.

De belles aventures en perspective....



Club de lecture



**C'est une belle année pour notre club !
Nous sommes heureux d'accueillir
deux nouvelles lectrices.**

Nos rencontres nous comblent de moments conviviaux, notamment lors de nos réunions "club de lecture".

C'est l'occasion d'échanger nos émotions à propos des ouvrages lus. Le coup de cœur est contagieux : il pique notre curiosité, suscite une envie furieuse de découvrir de nouveaux horizons en tout genre, romans, biographies, voyages, aventures, policiers...

Nous apprécions également nos sorties "théâtre" au Cube Noir toujours génératrices d'étonnement et de surprise. Cette année encore, nous

participons au "prix paragraphe". Nous voterons cet automne pour les trois meilleurs ouvrages parmi une sélection de huit livres.

En février, notre voisine lipsheimoise Laura Diem, jeune autrice, nous a présenté ses romans. A l'unanimité, elle nous a séduit par sa gentillesse et sa simplicité.

A la rentrée, c'est l'acteur et metteur en scène Frédéric Lienard qui nous réglera en animant avec talent une veillée littéraire autour de l'œuvre de Zola.

Tous ces bons moments sont à partager, créent du lien. Vous êtes les bienvenus !



Lire, c'est voyager.
Voyager, c'est lire.
VICTOR HUGO

Les Amis de la Dîmière

Lors de notre dernière Assemblée Générale le 8 mars 2024, en renouvellement de Bernard Misme, président sortant et de Sylvie Hézard, secrétaire sortante, un nouveau Bureau est voté et se compose de Jean Lucien Dérognat co-président et trésorier, Hélène Joncour co-présidente et secrétaire et Pierre Friedmann administrateur de la Dîmière.

Nous nous donnons pour mission de poursuivre les actions et activités initiées par nos prédécesseurs. L'objectif de l'association est, bien

entendu, la gestion de la salle de la Dîmière qui procure l'essentiel de nos moyens financiers, mais aussi à participer à la vie du village, de créer du lien aux travers de diverses activités.

L'association est ouverte à tous afin de rejoindre les équipes existantes telles que Terre en Partage sous la houlette de Dorothée, Le Club de lecture piloté par Hélène, nous accompagner aux séances du Cube Noir ou participer aux activités ponctuelles qui se présentent au fil de l'eau.



Les Amis de la Dîmière

Sont les bienvenus tous ceux qui voudraient concrétiser les projets qui leurs tiennent à cœur. En effet, c'est un des fondamentaux de l'association d'aider à la création et au développement d'activités.



Bibliothèque

Venez découvrir nos nouveautés pour les petits et les grands.

Votre bibliothèque vous accueille les jours suivants :

Mardi : 17h00 - 19h00

Jeudi : 17h00 - 19h00

Samedi : 10h00 - 11h30

Rentrée des Tagadagirls

Reprises des activités

Mardi 3 septembre

à partir de **17h15**

pour le **baby twirl** 3 à 5 ans

et

à partir de **18h**

pour les **6 ans et plus**



La Journée Défense et Citoyenneté obligatoire à 16 ans



Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue

la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** et l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Le recensement s'effectue à la mairie du domicile dans les 3 mois suivant le 16ème anniversaire sur présentation de sa pièce d'identité et de son livret de famille. Il doit faire la démarche de recensement lui-même. Une attestation de recensement lui sera

ensuite délivrée par la mairie.

Environ un an après le recensement, le jeune sera convié à effectuer sa Journée Défense et Citoyenneté. Un certificat de participation à la JDC lui sera ensuite délivré.

Attention à toujours bien conserver les originaux des documents remis. Ils lui serviront pour l'inscription au permis de conduire, aux examens et concours.

Justificatifs exigés

Avant 18 ans

Attestation de recensement



Pour les examens et concours

Après 18 ans

Certificat de participation à la JDC



Dés 17 ans

Certificat de participation à la JDC



Permis de conduire

Sécurité : On lève le pied !

Il est rappelé aux usagers de la route que la vitesse maximale autorisée sur la commune d'Hipsheim est de 30km/h sur l'ensemble des voies de circulation. **Des contrôles seront effectués prochainement.**



Arrêté contre le démarchage à domicile

Un arrêté N°2022/02 contre le démarchage à domicile a été pris en date du 07/03/2022, afin de permettre à nos concitoyens d'être moins sollicités. Cet arrêté oblige les personnes, qui souhaitent faire du démarchage, à se présenter en mairie afin de recevoir une autorisation.

Il s'agit de mieux protéger les citoyens, surtout les plus vulnérables d'entre eux, contre des pratiques commerciales déloyales ou agressives telles qu'elles sont définies au code de la consommation, avec parfois des usurpations d'identité ou de qualité.

La municipalité conseille aux habitants de demander la carte professionnelle

et le justificatif de déclaration délivré par la mairie avant d'entamer toute conversation avec le vendeur.

En cas de doute, ne laissez pas le démarcheur pénétrer dans votre domicile.

Cette attestation ne constitue pas une accréditation de la commune et ne cautionne en rien la légalité de l'objet du démarchage : elle est seulement la preuve du passage en mairie.

Toute personne qui se présente chez vous sans autorisation, n'a pas reçu l'aval de la mairie, vous êtes donc en droit d'appeler la gendarmerie ou la police municipale d'Erstein pour qu'ils interviennent.

Cimetière

Un cimetière est un lieu de recueillement où l'on peut honorer la mémoire de ses proches. Et ce rite passe d'abord par l'embellissement de leurs sépultures.

Le respect dû aux morts est un principe essentiel dans notre société. Or, si la plupart des familles ont à cœur de prendre soin des sépultures de leurs défunts, ce n'est malheureusement pas toujours le cas.

Des mauvaises herbes ont poussé abondamment dans les espaces entre les tombes. Des arbustes envahissent même certaines tombes, d'où l'impression de friche à l'état sauvage récemment ressentie par certains usagers du cimetière.

Les articles L2223-1 et suivants du code général des collectivités territoriales prévoient que l'entretien

des allées et des abords du cimetière incombe à la commune et au maire. En revanche, les concessions incombent aux familles qui ont le devoir d'en prendre soin. Quant à la conscience individuelle, il serait pertinent que chaque propriétaire effectue l'entretien autour de son monument funéraire.

Régulièrement, l'agent communal intervient pour entretenir le cimetière : la pelouse et les allées. Toutefois, la loi Labbé du 26 février 2014 interdit aux collectivités territoriales l'usage de tous les produits phytosanitaires dans les espaces verts ouverts au public, ce qui complique l'intervention de notre agent. La commune valide d'ailleurs cette démarche dans le cadre du label "Commune Nature".

Rénovation : changer de chauffage

Hausse des prix de l'énergie, inconfort, panne... Vous souhaitez changer votre chaudière ou vos radiateurs et vous ne savez pas quoi installer à la place ?

En effet, en fonction de votre installation existante, de vos usages et des besoins en énergie de votre maison, toutes les solutions ne sont

pas adaptées et il n'est pas évident de savoir vers quoi s'orienter.

De plus, ces dernières années, les équipements de chauffage ont évolué et

les technologies faisant appel à des énergies renouvelables sont de plus en plus installées.

Pour se renseigner sur les différents systèmes et sur la maîtrise des consommations d'énergie, les habitants de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein peuvent se tourner vers le service public de conseils gratuit et indépendant France Rénov' local.



Avant d'engager des travaux, prenez contact avec la conseillère à Erstein pour poser vos questions et bénéficier d'informations précises sur la rénovation énergétique. Vous ferez ensuite un choix éclairé en toute sérénité !

La conseillère peut également vous renseigner sur les différents dispositifs d'aides auxquelles vous pourriez

avoir droit pour ces travaux, estimer les montants et vous orienter dans les démarches.

Prise de rendez-vous en ligne via la plateforme :
<https://france-renov-rdv.cc-erstein.fr/>
Contact par téléphone : Sarah JACCOMARD au 03 88 59 86 27
Adresse : 2 rue de la Savoie à Erstein.
Sur rendez-vous.



Portes ouvertes Police Municipale



La Police Municipale d'Erstein organise une journée portes ouvertes **le samedi 14 septembre de 14h à 17h** dans leurs locaux situés dans les jardins de la Mairie.

Vous pourrez ainsi découvrir pour l'occasion le matériel utilisé par les policiers et échanger avec eux sur leur quotidien.

Déchetterie d'Erstein

Sur présentation
d'une carte d'accès valide
Route de Krafft – 67150 Erstein
Tél : 03 88 98 99 59

Jours et horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Heure d'hiver

de 13h à 16h55

Heure d'été

de 13h à 17h55

Samedi

de 9h à 11h55 et de 14h à 16h55

Dimanche

de 9h à 11h55

Les bacs de collecte

Conseils pratiques :

- Sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte
- Tourner les poignées du bac vers la chaussée pour faciliter le travail de collecte
- Penser à maintenir le bac dans un état de propreté acceptable
- Le déplacement du bac lors de la collecte doit pouvoir s'effectuer sans entrave.

Nos fidèles compagnons à quatre pattes

Tenir son chien en laisse :
une obligation légale



Tenir son chien en laisse, en ville, en forêt, dans les prés et les vergers, le long des cours d'eau et dans les champs, ainsi que dans certains lieux publics fréquentés, est recommandé pour sa sécurité mais aussi parce qu'il s'agit d'une obligation légale.

L'article 213 du Code rural interdit la divagation des chiens et des chats et en donne le pouvoir de prévention aux maires. Tout chien trouvé errant sera conduit à la fourrière.



Muselière



Les chiens de première et seconde catégorie doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure, dès qu'ils sont hors du terrain privé (article L211-16).

Au-delà de la notion de propriété privée qu'il ne faut pas outrepasser, cela évite aux chiens de s'attaquer au gibier et aux petits animaux (oiseaux, reptiles, rongeurs...) qui forment la biodiversité, conformément à l'arrêté du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens.

Les déjections canines



3 français sur 10 sont propriétaires de chiens, cela équivaut à une population canine de presque 7 millions. Si les animaux domestiques sont acceptés et tolérés dans la plupart des lieux publics, leurs déjections ne le sont pas du tout. C'est vrai qu'il n'est pas agréable de se promener et de voir des crottes de chiens sur les trottoirs, les pelouses ou même sur la route. Ramasser les crottes de son chien est obligatoire : pour le respect des autres, mais aussi pour le respect des espaces mis à disposition par la commune. L'abandon de déjections canines sur la voie publique est passible d'une amende de 2^{ème} classe selon l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement.

Initiative citoyenne

Faites identifier et stériliser vos animaux.

L'identification, à quoi ça sert ?

Chien, chat, mais aussi furet : tous ces animaux de compagnie doivent obligatoirement être identifiés via une puce ou un tatouage, selon la loi contre la maltraitance animale adoptée définitivement le 1er décembre 2021.

L'identification d'un animal de compagnie est le seul moyen de faire le lien entre l'animal et son propriétaire.

Cela permet entre autre de voyager avec son animal de compagnie et de faciliter les recherches de l'animal en cas de perte.

Cet acte doit être réalisé uniquement par un vétérinaire.

La stérilisation, pourquoi ?

Il y a de plus en plus de chats et de chiens en divagation en milieu urbain. Une surpopulation qui provoque de nombreux accidents sur la voie publique, des morsures, de

L'amende est fixée à 35€.

Afin d'éviter ce désagrément visuel, sanitaire et olfactif, la commune a mis, à la disposition des citoyens, huit bornes de propreté canine, avec 1000 sacs dans chaque borne permettant de ramasser les déjections. Parfois certaines bornes sont rapidement vidées car certains citoyens prennent des sacs par centaine et vide le distributeur pour les prochains... Merci d'en laisser aux autres ! Si vous aimez avoir des réserves, rien de vous empêche d'en acheter à titre personnel. Pour votre information, la commune dépense en moyenne 400€ par an pour des sacs à déjections.

Il y a encore trop de crottes le long du Chemin du Stade et sur les trottoirs. J'aime mon village, j'en prends soin !

Pour rappel, les petites poubelles sous les distributeurs sont réservées uniquement à cet effet et non aux sacs à ordures ménagères qui du coup obstruent ces poubelles.

la maltraitance, des abandons et des problèmes sanitaires et de biodiversité.

La stérilisation permet entre autre :

- de contrôler les naissances
- de prolonger l'espérance de vie de votre animal
- de diminuer les risques de maladie ou blessures (bagarres de chats, morsures de chiens...)
- d'éviter l'euthanasie des portées non désirées
- d'éviter les inconvénients des chaleurs (miaulements ou aboiements, fugues, pertes sanguines, marquage de territoire, agressivité...)
- certains traitements n'agissent que sur des animaux stérilisés (diabète, hypothyroïdie, maladie de Cushing...)

+ **d'infos :**

<https://agriculture.gouv.fr/sante-protection-des-animaux>

<https://www.i-cad.fr/>

Le budget primitif 2024

Le budget communal est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année civile.

Il se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le conseil municipal a adopté le budget primitif de la commune pour 2024

lors de sa séance du 8 avril 2024, il s'élève à 900 505,06 €.

Dépenses de fonctionnement : 611 086,36 €	
Charges à caractère général (fluides bâtiments, acquisition de petit matériel, entretien courant des bâtiments et de la voirie)	240 750,00 €
Charges de personnel	186 400,00 €
Autres charges de gestion courantes : subventions de fonctionnement versées aux associations, indemnités des élus	74 710,00 €
Remboursement des intérêts de la dette	6 815,13 €
Autres charges	102 411,23 €

Dépenses d'investissement : 289 418,70 €	
Remboursement du capital de la dette	66 817,35 €
Subventions d'investissements versées aux associations	12 000,00 €
Immobilisations corporelles (travaux, acquisition de matériel et mobilier)	210 601,35 €

Comme la municipalité s'y est engagée, les taux des taxes locales resteront stables en 2024.

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,53%*
- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,31%*
- *Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 15,50%*

Vous trouverez une note de présentation synthétique du budget primitif 2024 ainsi que l'ensemble des comptes-rendus du conseil municipal sur le site internet de la commune ou directement en mairie.

Recettes de fonctionnement : 611 086,36 €	
Produits des services et du domaine : vente de bois de chauffage, concession du cimetière, redevance de concession pour l'occupation du domaine public, loyer de la chasse	24 350,00 €
Impôts locaux et compensations	315 000,00 €
Autres impôts et taxes (attribution de compensation, droits de place)	105 400,00 €
Dotation globale de fonctionnement	75 000,00 €
Autres dotations et participations	30 034,15 €
Autres produits : loyers, dons et libéralités, excédent reporté de 2023	61 302,21 €

Recettes d'investissement : 289 418,70 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé	100 000,00 €
FCTVA et taxe d'aménagement	27 142,19 €
Subventions d'investissement	36 196,00 €
Emprunt	32 820,00 €
Excédent d'investissement 2023	34 781,28 €
Virement de la section fonctionnement	46 479,23 €
Amortissement des subventions d'investissements versées	12 000,00 €

Calendrier des manifestations

SEPTEMBRE

Vendredi 13 à 19h30
Club de lecture : Veillée littéraire
à la Dîmière
Les amis de la Dîmière

du lundi 23 au 29
Terre en partage
à la Dîmière
Les amis de la Dîmière

NOVEMBRE

Samedi 2 à 16h00
Halloween
au Chalet des pêcheurs à Hipsheim
La Passerelle

Lundi 11 à 11h00
Commémoration de l'Armistice
au Monument aux morts
Mairie

Lundi 11 à 12h00
Cochonaille
au club house du football
FC Hipsheim

Vendredi 22 à 18h45
Assemblée générale
au tennis
Hipsheim Tonic Tennis

OCTOBRE

Vendredi 4 à 20h00
Assemblée générale
Salle des associations
La Passerelle

Samedi 5 le matin
Ramassage de vieux papiers
Village
Hipsheim Tonic Tennis

Samedi 5 & dimanche 6
Fête de la nature
Salle des fêtes de Nordhouse
Fruits et Nature

Du samedi 5 au vendredi 25
Tournoi open terre battue indoor régional
au tennis
Hipsheim Tonic Tennis

Vendredi 11 à 17h00
Don du sang
Salle polyvalente au foot
Amicale des donateurs de sang

Dimanche 27
Fête patronale
Eglise Saint Wendelin
Conseil de Fabrique

Dimanche 27
Baeckeoffe
à la Dîmière
Conseil de Fabrique

DECEMBRE

Dimanche 8 à 14h30
Fête de Noël
au chalet des pêcheurs à Ichtratzheim
La Passerelle

Dimanche 15 à 11h30
Fête des aînés
au club house du tennis
Mairie

Tous les lundis à 15h00
Les lundis au soleil
Chalet des pêcheurs
organisé par l'AAPPMA